

**VILLE de MONTBARD**  
B.P. 90  
21506 MONTBARD CEDEX

**ARRETE N° 2024-195**  
***Occupation du domaine public***  
*Rue Carnot / rue d'Abrantès*

**LE MAIRE DE MONTBARD,**

**VU** l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT** la demande d'autorisation d'occupation du domaine public de l'entreprise PETIGNY CONSTRUCTION,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Dans le cadre de la réhabilitation de l'agence Banque Populaire, l'entreprise PETIGNY CONSTRUCTION est autorisée à mettre en place une benne pour évacuer des gravats au niveau du 32 rue d'Abrantès, du jeudi 03 octobre au vendredi 20 décembre 2024.

**ARTICLE 2** : Deux passages piétons seront créés en amont et en aval de la benne pour assurer la traversée piétonne.  
L'installation de la clôture de chantier sera à 1m50 de la bordure du trottoir pour permettre le cheminement piéton (voir plan en annexe).

**ARTICLE 3** : Les deux places de stationnement face à l'agence Banque Populaire seront réservées aux véhicules de chantier de l'entreprise PETIGNY CONSTRUCTION.

**ARTICLE 4** : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise PETIGNY CONSTRUCTION qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes (de jour comme de nuit). L'entreprise PETIGNY CONSTRUCTION devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

**ARTICLE 5** : L'entreprise PETIGNY CONSTRUCTION, la gendarmerie, la police municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.